

Compte rendu pour affichage du Conseil Communautaire 23 mars 2017

Le 23 mars 2017 le Conseil Communautaire s'est réuni en la salle des Fêtes de Saint Vincent de Connezac, sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le vendredi 10 mars 2017.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 63

Nombre de membres titulaires présents : 47

Nombre de membres suppléants présents : 3

Procurations : 7

Installation de 2 conseillers communautaires :

a- Fabienne PRECIGOUT pour la commune de Cercles-La Tour Blanche

b- Antoine DELRUE pour la commune de Ribérais

Après avoir procédé à l'appel,

- 1- Jean-Marcel BEAU est désigné à l'unanimité secrétaire de séance
- 2- Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 est adopté à l'unanimité
- 3- La modification de l'ordre du jour en ajoutant le projet de délibération n°2017/414-b relatif à la désignation des délégués, siégeant au SMCTOM et SRB Dronne, pour la commune de Bourg du Bost et en retirant le projet de délibération n°2017/15 relatif à la signature d'une convention de cartographie numérique avec l'ATD 24 est adoptée à l'unanimité.

Toutes les délibérations sont adoptées à l'unanimité (sauf la 2017/16 adoptée à la majorité, 2 abstentions)

Pour les délibérations relatives aux comptes administratifs la Présidence de séance est assurée par Jean-Marcel Beau et le Président Didier Bazinet se retire au moment du vote.

ADMINISTRATION GENERALE - Rapporteur Didier BAZINET

DELIBERATION N°2017/13: DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMUNE NOUVELLE DE CERCLES – LATOUR BLANCHE

Titulaires: Pascal DORBEC / Catherine RIVET

Suppléants : Fabienne PRECIGOUT/ Jean TAMISIER

DELIBERATION N°2017/14 : REMPLACEMENT D'UN DELEGUE POUR LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC

Titulaire : Alexandre MOULINIER

DELIBERATION N°2017/15 : DESIGNATION DES DELEGUES POUR LA COMMUNE DE BOURG DU BOST

SMCTOM :

Titulaires : Bernard GOUGNY/ Didier CLOCHARD

Suppléant : Christophe LELEU/ Jean LE GALL

SRB DRONNE :

Titulaire : Jeanick LAVILLE/ Suppléant : Patrick PIERRE

DELIBERATION N°2017/16 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER UN CONTRAT DE RURALITE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT AULAYE

Les contrats doivent permettre de fédérer l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs pour accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises.

La Communauté de Communes du pays Ribérais et celle du Pays de Saint Aulaye proposent de présenter un contrat de ruralité commun en vue de leur fusion au 1^{er} janvier 2019.

Le contrat de ruralité est proposé pour une durée de 6 ans avec une clause de révision à mi-parcours.

Le conseil communautaire autorise le Président : à déposer auprès de Madame la Préfète de la Dordogne un contrat de ruralité avec la Communauté de Communes du Pays de Saint Aulaye, à

solliciter tous les financements mobilisables aux fins de réaliser les actions du contrat de ruralité et à signer et à signer tous les documents afférents à la réalisation et au financement du contrat de ruralité.

Patrick Lachaud regrette que ce projet de contrat ne préfigure pas un projet de territoire car il porte des actions pour le compte des communes s'apparentant à une liste à la « Prévert ». Il aurait préféré des projets plus structurants portés par les Communautés de Communes.

Daniel Bonnefond regrette lui que le projet de restructuration du groupe scolaire de Cercles-La Tour Blanche porté par la commune ne figure pas dans la liste des opérations.

Philippe Dubourg évoque le contrat de ruralité de la Double en cours de préparation et se demande si les 2 contrats ne vont pas se chevaucher.

Didier Bazinet fait part des incertitudes de ce contrat en cours de construction notamment pour la partie financière. Concernant notre projet de contrat de ruralité, certains regrettent l'absence de leur projet communal et d'autres regrettent que seuls les projets intercommunaux n'y figurent. Il rejoint Patrick Lachaud sur les demandes des communes qui pourraient être aidées au titre de la DETR dans le cadre des dispositifs de droit communal. Il espère bien évidemment que notre contrat sera validé par la préfecture.

TOURISME - Rapporteur Gérard SENRENT

DELIBERATION N°2017/17 : CREATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LE SITE DE BEAUCLAIR

Il convient de créer une régie de recettes pour encaisser les produits liés à l'activité du site repris en gestion directe par la CCPR .Le fonds de caisse sera de 70 €. Les moyens de paiement acceptés seront les chèques et espèces.

Joël Deluca demande s'il n'est pas possible de proposer la Carte Bleue comme mode de paiement. Il lui est répondu que cela a été étudié mais le coût de la location d'un terminal CB est très élevé et nous n'avons pas encore de recul sur le produit des locations.

DELIBERATION N°2017/18 : ADOPTION DES TARIFS OPTIONNELS APLICABLES POUR LE SITE DE BEAUCLAIR

Il convient de délibérer pour adopter les tarifs optionnels applicables pour le site de Gîtes de Beauclair :

Tarifs 2017- Location-Services :

Option Ménage	60 €
Location Draps (Drap Housse X4 - Draps plats X4 - Taies X6)	12 €
Jetons Lave-Linge (1 dose de lessive comprise)	3 €
Stationnement Camping-car (nuitée)	5€
Jetons Borne Camping-car (recharge)	2 €
Accès Wifi premium	3 € / semaine
Location salle de réunion	50 € / j

Tarifs 2017- Consommations :

Café	1 €	Bière Kronenbourg 25 cl	2,50 €
Grand Café	1,50 €	Bière Heineken 25 cl	3€
Thé	1,50 €	Bière Pression	2 €
		Kir	2 €
Boisson en Canette	2 €	Pineau	2 €
Eau + Sirop	1 €		
		Glace Cône	1€
Confiserie	1 €	Glace Pot	1€

DELIBERATION N°2017/19 : DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME

Françoise ROVERE est désignée comme déléguée au titre du collège socio-professionnel en qualité de représentante du monde associatif.

SPORTS - Rapporteur Jean-Pierre CHAUMETTE

DELIBERATION N°2017/20 : ADOPTION DU CALENDRIER D'OUVERTURE ET DES TARIFS APPLICABLES AUX PISCINES INTERCOMMUNALES (avis favorable de la commission des sports)

Les Piscines intercommunales de Ribérac et Verteillac seront ouvertes du 15 mai au 3 septembre 2017. L'ouverture au public se fera à compter du 4 juin 2017.

Les tarifs proposés pour l'année 2017 sont les suivant:

		Ribérac	Verteillac
Enfants de moins de 3 ans		GRATUIT	GRATUIT
Enfants de 3 à 9ans	Unité	1.00 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	8.00 €	8.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	20.00 €	20.00 €
Demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, 10-18 ans, étudiants (sur présentation d'un justificatif)	Unité	1.50 €	1.00 €
	Carnet de 10 entrées	12.00 €	9.00 €
	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	30.00 €	30.00 €
Adultes	Unité	2.00 €	1.80 €
	Carnet de 10 entrées	16.00 €	14.00 €

	Carte saison (valable sur les 2 piscines)	40.00 €	40.00 €
Tarif de groupe - de 18 ans (à partir de 10 personnes)	accompagnant 1 gratuité pour 8 de + de 6 ans 1 gratuité pour 5 moins de 6 ans	0.80 €	0.50 €
Tarif de groupe + de 18 ans (à partir de 10 personnes)		1.60 €	1.00 €
Accompagnateur Visiteur		0.40 €	0.40 €
Campeur – de 18 ans		0.80 €	0.60 €
Campeur adulte		1.60 €	1.00 €
Location aquabike	carte de 5 séances	20.00 €	
	carte de 10 séances	35.00 €	
Ecole de natation (1 mois)	8-12 ans	15.00 €	
Aquagym /Aquafitness	1 séance	7.00 €	7.00 €
	Carte de 10 séances	50.00 €	50.00 €

☞ Les Pompiers Volontaires des Centres de Secours Principaux de Ribérac et de Mareuil sur Belle bénéficient de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales
☞ Les écoles et les centre de loisirs du territoire de la CCPR bénéficient également de la gratuité d'accès aux Piscine Intercommunales

Ouverture du 15 mai au 3 septembre 2017

Du 15 mai au 3 juin : scolaires uniquement

Ribérac : Ouverture public + scolaires du 4 juin au 7 juillet 2017

Verteillac : Ouverture public + scolaires du 3 juin (journée sport de Verteillac) au 7 juillet 2017

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Ribérac	16H30- 19H00	16H30- 19H00	12H00- 19H00	16H30- 19H00	16H30- 19H00	10H30- 19H00	10H30- 13h00 15h00- 19H00
Verteillac	16h30- 19h00	16h30- 19h00	15h00-19h00	16h30- 19h00	16h30-19h00	10h30- 12h30 15h00- 19h00	

Vacances scolaires : du 8 juillet au 3 septembre 2017

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
--	-------	-------	----------	-------	----------	--------	----------

Ribérac	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-19H00	10H30-13h00 15h00-19H00
Verteillac	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	10h30-12h30 15h00-19h00	15h00-19H00

RESSOURCES HUMAINES - Rapporteur Jeannik NADAL

DELIBERATION N°2017/21 : CREATIONS DE POSTE ET MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

-Création de poste suite à un changement de filière par le biais de l'intégration directe :

il s'agit d'un agent actuellement adjoint technique Principal de 2° classe exerçant les fonctions d'ATSEM dans une des écoles maternelles de la CCPR et qui peut de ce fait être intégré au grade d'ATSEM Principal de 2° classe dont il assure les fonctions, et cela près un avis favorable de la Commission Administration Paritaire. Le Président propose donc la création d'un poste d'ATSEM Principal de 2° classe à 35 heures.

-Création d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à 35 heures :

Cette création faite suite à la fin du contrat d'accompagnement dans l'emploi d'un agent le 5 mai prochain.

-Modification de temps de travail de 2 agents :

Afin de prendre en compte les modifications approuvées par le Comité Technique de la CCPR il est proposé pour la filière animation d'augmenter à 31.00 le temps de travail d'un agent du Service enfance jeunesse et de diminuer à 12 heures le temps de travail d'un agent suite à la demande écrite de celui-ci.

DELIBERATION N°2017/22 : INDEMNITES DES ELUS

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), et la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

FINANCES - Rapporteur Jean-Marcel BEAU

DELIBERATION N°2017/23: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET PRINCIPAL

Exécution budgétaire 2016 Budget Principal :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		620 287,70	600 400,18		600 400,18	620 287,70
Opérations de l'exercice	11 786 745,64	12 403 912,96	2 022 610,31	1 663 209,54	13 809 355,95	14 067 122,50
TOTAUX	11 786 745,64	13 024 200,66	2 623 010,49	1 663 209,54	14 409 756,13	14 687 410,20
Résultats de clôture		1 237 455,02	959 800,95			277 654,07
Restes à réaliser			474 985,30	519 380,95	474 985,30	519 380,95
TOTAUX CUMULES	11 786 745,64	13 024 200,66	3 097 995,79	2 182 590,49	14 884 741,43	15 206 791,15
RESULTATS DEFINITIFS		1 237 455,02	915 405,30			322 049,72

DELIBERATION N°2017/24: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET PRINCIPAL

Il convient de reprendre dans le budget principal 2017 de la CCPR les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 959 800.95 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 915 405.30 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 322 049.72 €

DELIBERATION N°2017/25 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET SPANC

Exécution budgétaire 2016 Budget SPANC :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		84 471,76		5 959,00		90 430,76
Opérations de l'exercice	223 684,11	234 282,78	24 114,46	12 674,42	247 798,57	246 957,20
TOTAUX	223 684,11	318 754,54	24 114,46	18 633,42	247 798,57	337 387,96
Résultats de clôture		95 070,43	5 481,04			89 589,39
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	223 684,11	318 754,54	24 114,46	18 633,42	247 798,57	337 387,96
RESULTATS DEFINITIFS		95 070,43	5 481,04			89 589,39

DELIBERATION N°2017/26: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET SPANC :

Il convient de reprendre dans le budget 2017 du SPANC les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 5 481.04 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 5 481.04 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 89 589.39 €

DELIBERATION N°2017/27: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET CENTRE SOCIAL

Exécution budgétaire 2016 Budget Centre Social et Culturel :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			4 415,53		4 415,53	
Opérations de l'exercice	168 019,05	174 269,05	53 522,39	103 793,26	221 541,44	278 062,31
TOTAUX	168 019,05	174 269,05	57 937,92	103 793,26	225 956,97	278 062,31
Résultats de clôture		6 250,00		45 855,34		52 105,34
Restes à réaliser				8 779,81		8 779,81
TOTAUX CUMULES	168 019,05	174 269,05	57 937,92	112 573,07	225 956,97	286 842,12
RESULTATS DEFINITIFS		6 250,00		54 635,15		60 885,15

DELIBERATION N°2017/28: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET CSCPR :

Il convient de reprendre dans le budget 2017 du Centre Social les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 45 855.34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 6 250.00 €

DELIBERATION N°2017/29: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET OFFICE DE TOURISME

Exécution budgétaire 2016 Budget Office de Tourisme :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			4 204,52		4 204,52	
Opérations de l'exercice	246 940,64	259 585,12	3 180,00	5 535,52	250 120,64	265 120,64
TOTAUX	246 940,64	259 585,12	7 384,52	5 535,52	254 325,16	265 120,64
Résultats de clôture		12 644,48	1 849,00			10 795,48
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	246 940,64	259 585,12	7 384,52	5 535,52	254 325,16	265 120,64
RESULTATS DEFINITIFS		12 644,48	1 849,00			10 795,48

DELIBERATION N°2017/30 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET OTI :

Il convient de reprendre dans le budget 2017 de l'Office de Tourisme les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 1 849.00 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 1 849.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 10 795.48 €

DELIBERATION N°2017/31 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ADS

Exécution budgétaire 2016 Budget ADS :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	121 852,29	122 507,02	654,73		122 507,02	122 507,02
TOTAUX	121 852,29	122 507,02	654,73		122 507,02	122 507,02
Résultats de clôture		654,73	654,73			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	121 852,29	122 507,02	654,73		122 507,02	122 507,02
RESULTATS DEFINITIFS		654,73	654,73			

DELIBERATION N°2017/32: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET ADS :

Il convient de reprendre dans le budget 2017 de l'ADS les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 654.73 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 654.73 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 0.00 €

DELIBERATION N°2017/33 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Exécution budgétaire 2016 Budget Assainissement Collectif :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			1 600,65		1 600,65	
Opérations de l'exercice	11 678,00	20 732,69	4 914,10	5 120,86	16 592,10	25 853,55
TOTAUX	11 678,00	20 732,69	6 514,75	5 120,86	18 192,75	25 853,55
Résultats de clôture		9 054,69	1 393,89			7 660,80
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	11 678,00	20 732,69	6 514,75	5 120,86	18 192,75	25 853,55
RESULTATS DEFINITIFS		9 054,69	1 393,89			7 660,80

DELIBERATION N°2017/34 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET UTMV

Exécution budgétaire 2016 Budget UTMV :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 000,00		5 015,50		6 015,50
Opérations de l'exercice	2 153,00	1 153,00		2 153,00	2 153,00	3 306,00
TOTAUX	2 153,00	2 153,00		7 168,50	2 153,00	9 321,50
Résultats de clôture				7 168,50		7 168,50
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 153,00	2 153,00		7 168,50	2 153,00	9 321,50
RESULTATS DEFINITIFS				7 168,50		7 168,50

DELIBERATION N°2017/35: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET UTMV :

Il convient de reprendre dans le budget 2017 de l'UTMV les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 7 168.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 0.00 €

DELIBERATION N°2017/36: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET LOTISSEMENT

Exécution budgétaire 2016 Budget Lotissement :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		876,77	22 169,38		22 169,38	876,77
Opérations de l'exercice	239 686,43	278 201,71	275 311,43	258 088,76	514 997,86	536 290,47
TOTAUX	239 686,43	279 078,48	297 480,81	258 088,76	537 167,24	537 167,24
Résultats de clôture		39 392,05	39 392,05			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	239 686,43	279 078,48	297 480,81	258 088,76	537 167,24	537 167,24
RESULTATS DEFINITIFS		39 392,05	39 392,05			

DELIBERATION N°2017/37: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET LOTISSEMENT :

Il convient de reprendre dans le budget 2017 du lotissement les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 39 392.05 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 39 392.05 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 0.00 €

DELIBERATION N°2017/38: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ZAE VILLETUREIX

Exécution budgétaire 2016 Budget ZAE Villeteureix :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		0,26	115 400,00		115 400,00	0,26
Opérations de l'exercice	548 194,96	498 194,96	513 712,46	653 234,96	1 061 907,42	1 151 429,92
TOTAUX	548 194,96	498 195,22	629 112,46	653 234,96	1 177 307,42	1 151 430,18
Résultats de clôture	49 999,74			24 122,50	25 877,24	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	548 194,96	498 195,22	629 112,46	653 234,96	1 177 307,42	1 151 430,18
RESULTATS DEFINITIFS	49 999,74			24 122,50	25 877,24	

DELIBERATION N°2017/39: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET ZAE Villeteureix :

Il convient de reprendre dans le budget 2017 ZAE de Villeteureix les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent d'investissement reporté : 24 122.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 déficit de fonctionnement reporté : 49 999.74 €

DELIBERATION N°2017/40: COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET ZAE JARISSOUS

Exécution budgétaire 2016 Budget ZAE JARISSOUS :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés			40 249,17		40 249,17	
Opérations de l'exercice	391 019,09	395 041,84	392 258,66	416 388,64	783 277,75	811 430,48
TOTAUX	391 019,09	395 041,84	432 507,83	416 388,64	823 526,92	811 430,48
Résultats de clôture		4 022,75	16 119,19		12 096,44	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	391 019,09	395 041,84	432 507,83	416 388,64	823 526,92	811 430,48
RESULTATS DEFINITIFS		4 022,75	16 119,19		12 096,44	

DELIBERATION N°2017/41: AFFECTATION DES RESULTATS 2016 BUDGET ZAE JARISSOUS

Il convient de reprendre dans le budget 2017 ZAE Jarissous les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 déficit d'investissement reporté : 16 119.19 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 4 022.75 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 excédent de fonctionnement reporté : 0.00 €

DELIBERATION N°2017/42 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/43 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SPANC 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/44 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU PAYS RIBERACOIS 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/45 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/46 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE ADS 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/47 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/48 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE L'UTMV 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/49 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE DOUCHAPT 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/50 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VILLETUREIX 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/51 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU JARISSOU 2016

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION N°2017/52 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT D'ANTICIPER LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Vu l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

En complément de la délibération n°2017/012 prise en janvier 2017, afin d'honorer le paiement des factures qui arriveront à échéance d'ici à l'inscription de l'opération par décision modificative, il est demandé d'autoriser par anticipation l'ouverture de crédits de paiement en investissement sur l'opération Siorac de Ribérac à hauteur de 87 000 €.

Le conseil communautaire autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement relatives à l'opération Centre d'hébergement de Siorac de Ribérac à hauteur de 107 000 € (87 000 € + 20 000 €) (article 2313 opération 009) avant le vote du Budget Primitif 2017.

DELIBERATION N°2017/53: RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Le Rapport D'Orientations Budgétaires (ROB) s'impose à toute collectivité comptant une commune de plus de 3 500 habitants (article L 2312-1 du CGCT). Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, sous peine que celui-ci soit entaché d'illégalité. Il doit informer sur la situation financière et permettre de discuter des orientations budgétaires de la collectivité, afin d'éclairer les choix lors du vote du budget. L'article 107 de la loi NOTRe a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Dans le rapport doivent notamment figurer des données relatives au personnel et à la structure de la dette. Il donne lieu à un débat. Ce débat est acté par une délibération spécifique qui à son tour donne lieu à un vote.

Le rapport d'orientations budgétaires est présenté en détail par Jean-Marcel Beau

Patrick Lachaud regrette que les communes ne puissent plus porter de projets économiques (type village d'artisans) suite à l'adoption de la loi NOTRe. Didier Bazinet précise que des communes peuvent solliciter la CCPR pour des projets et apporter une contribution financière

DELIBERATION N°2017/54 : ATTRIBUTION DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2017

COMMUNES	AC DEFINITIVES 2016	CHEMINS BLANCS (déduction)	FOURNITURE PATA (Déduction)	PDIPR (Augmentation)	AC DEFINITIVES 2016– valeur 02/2017
	A	B	C	D	A+B+C+D+E
ALLEMANS	15 135	1085			14 050
BERTRIC BUREE	54 303	2 393			51 910
BOURG DES MAISONS	60 307	479	789		59 039
BOURG DU BOST	-1 333	1 037			-2 370
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	-954	1914	2484		-5 352
CELLES	13 583			740	14 323
CERCLES/LA TOUR BLANCHE	25 701	2 233	3 918		19 550
CHAMPAGNE FONTAINE	9 368	1 595	6 955		818
CHAPDEUIL	2 868			925	3 793
CHASSAIGNES	836	887			-51
CHERVAL	9 291	1 400	3 166		4 725
COMBERANCHE EPELUCHE	6 484	1 117			5 367
COUTURES	6 271	1 648	2 625		1 998
CREYSSAC	3 344				3 344

DOUCHAPT	12 959			740	13 699
GOUTS ROSSIGNOL	4 555	4307	5312		-5 064
GRAND BRASSAC	15 122			925	16 047
LA CHAPELLE GRESIGNAC	490	399	1 836		-1 745
LA CHAPELLE MONTABOURLET	996	1 376	705		-1 085
LA JEMAYE/ PONTEYRAUD	3 224	1 515			1 709
LA TOUR BLANCHE	18 774				18 774
LISLE	36 275			925	37 200
LUSIGNAC	-168	638	2 268		-3 074
MONTAGRIER	22 265			740	23 005
NANTEUIL AURIAC BOURZAC	4 734	1 914	4 968		-2 148
PAUSSAC SAINT VIVIEN	26 800			925	27 725
PETIT BERSAC	9 749	1 196			8 553
RIBERAC	754 578	5583			748 995
SEGONZAC	9 950			925	10 875
SIORAC DE RIBERAC	-614	2 629			-3 243
ST ANDRE DE DOUBLE	2 214	3023			-809
ST JUST	4 452			925	5 377
ST MARTIAL VIVEYROLS	8 846	1 117	3 368		4 361
ST MARTIN DE RIBERAC	4 144	239			3 905
ST MEARD DE DRONE	10 323	1 110			9 213
ST PARDOUX DE DRONE	3 895			1 110	5 005
ST PAUL LIZONNE	8 073	1 045	2 268		4 760
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	9 261			925	10 186
ST VICTOR	3 985			555	4 540
ST VINCENT DE CONNEZAC	19 903	1 117			18 786
TOCANE SAINT- APRE	141 743			925	142 668
VANXAINS	6 863	2 233			4 630
VENDOIRE	1 233	654	2 472		-1 893
VERTEILLAC	48 120	1 755	2 678		43 687

VILLETUREIX	29 765				29 765
TOTAL	1 411 840	47 638	45 812	11 285	1 345 548

A la quetsion deRené 2tournaud

L'ordre du jour est épuisé à 20h15 et il n'y a aucune question diverse.